

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 février 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 35261

présenté par
M. Gouffier-Cha et Mme Grandjean

ARTICLE 50

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
--

À l'alinéa 6, substituer aux mots :

« transformation préfigurant la mise en place »

le mot :

« préfiguration ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à dissiper une ambiguïté concernant la phase de préfiguration du futur système : il ne s'agit pas de réaliser, avant le 30 juin 2021, la mise en oeuvre du schéma de transformation, mais uniquement de le concevoir dans une approche concertée et responsable, sous le regard du comité de surveillance.

À ce titre, le terme de préfiguration apparaît plus lisible et moins ambigu que celui de transformation.